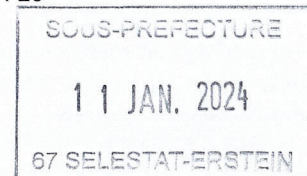


# Extrait du procès-verbal Délibération du Comité Syndical

Comité Syndical du 19 décembre 2023  
(Espace les Tisserands – Châtenois)

⇒ Membres en exercice : 51  
⇒ Présents ou remplacés : 28

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 24  
⇒ Procurations : 10



**CLIMAT AIR ENERGIE**

Objet : 2023 – VI -1 Convention avec l'ADEME - Dispositif participatif de co-décision pour la planification énergétique des territoires.

Rapport n°3 présenté par Madame Noëllie HESTIN, Vice-présidente.

## RÉSUMÉ

L'Institut National de Recherche pour l'Agriculture l'alimentation et l'Environnement (INRAE), le collectif des Paysages de l'Après Pétrole (PAP), le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN), le **PETR Sélestat Alsace Centrale** et la **Communauté de communes de Sauer-Pechelbronn** souhaitent travailler en partenariat dans le cadre d'un projet participatif de codécision pour la planification énergétique des territoires. Afin de financer ce projet, un soutien financier a été sollicité auprès de l'ADEME. L'ADEME a répondu favorablement à cette demande. Le présent projet de délibération a vocation à **acter la participation du PETR Sélestat Alsace Centrale au dispositif participatif de codécision pour la planification énergétique des territoires, aussi appelé « projet PAYSAGES ».**

## I. RAPPORT

Le territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale est engagé depuis plusieurs années dans une démarche volontariste de transition écologique et énergétique.

Le syndicat a été approché en 2023 par un groupement, composé de l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture l'alimentation et l'Environnement (INRAE) en tant que coordinateur ; du collectif des Paysages de l'Après Pétrole (PAP) et du Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) afin d'être partenaire d'un **dispositif participatif de co-décision pour la planification énergétique des territoires.**

La communauté de communes de Sauer-Pechelbronn prévoit également d'être partenaire du projet, au même titre que le PETR Sélestat Alsace Centrale.

### Description du projet :

La planification et la gouvernance territoriale des systèmes énergétiques est un défi majeur auquel les collectivités sont confrontées dans le cadre des transitions environnementales. **Cet enjeu est à la fois technique** (comment consommer et produire de l'énergie de manière durable à l'échelle d'un territoire ?), **et démocratique** (comment prendre des décisions qui soient perçues comme légitimes sur des sujets souvent marqués par une forte conflictualité ?).

Dans ce cadre, une solution possible passe par la **participation des populations à la conception, à l'échelle locale, de cette planification.** Cette participation doit permettre d'asseoir la légitimité des décisions prises, tout en appuyant la constitution des connaissances nécessaires à cette planification en apportant des savoirs et expertise locales relatives aux paysages et au territoire vécu. Cependant, les modalités de mise en œuvre, à l'échelle locale (communes, intercommunalités), de telles démarches participatives se heurtent à des écueils également bien identifiés : en premier lieu, la constitution d'espaces de codécision qui laisse une place à la fois au débat

démocratique et à l'expertise scientifique et technique reste une gageure. Il apparaît ainsi aujourd'hui que la réussite de ces démarches participatives repose à la fois sur l'existence d'espaces de délibérations ouverts, transparents et inclusifs, et sur la capacité à équiper les citoyens en termes d'informations, de données, et d'une forme d'éthique du débat garantissant la qualité des processus délibératifs.

Prenant acte de cette double exigence, le projet PAYSAGES propose une démarche originale visant à renouveler les pratiques de participation démocratique au travers de la **collecte de données partagées par les citoyens** (dans l'esprit des « sciences participatives »). Le parti-pris ici est que l'engagement au sein de tels **protocoles de science participative** peut nourrir la démocratie participative :

- (i) En servant de moteur à l'engagement d'une diversité de participants au sein d'une démarche de co-décision;
- (ii) En fournissant des données et connaissances utiles à cette prise de décision ;
- (iii) En appuyant une démarche d'apprentissage et de légitimation des citoyens entrant dans le processus délibératif.

L'objectif est de mettre en œuvre cette démarche dans le cas de la **planification énergétique sur deux territoires partenaires** : la communauté de communes de Sauer Pechelbronn et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Sélestat Alsace centrale.

Il s'agira d'engager les habitants de ces territoires dans la **collecte de données paysagères** (patrimoine, vécu du territoire, informations sur sa géographie et son économie) nécessaires à la **mise en espace des scénarios de transition énergétique chiffrés sur la base du scénario négaWatt – concrètement, à la prise de décision concernant les lieux et les conditions d'implantation d'unités de production d'énergies renouvelables**. Cette collecte de données se fera à la fois lors d'animations sur le terrain, et sur une plateforme en ligne à destination de l'ensemble des habitants.

Cet engagement des habitants dans un tel programme de collecte de données partagées doit dans un second temps servir de base à la **constitution d'espaces de délibération** (en ligne et en salle) ayant vocation à donner lieu à **une codécision relative à la planification énergétique du territoire**. Pour ce faire, ce projet capitalise à la fois sur une expérience pilote menée par le MNHN (SPOT), et sur l'outil ETAPE développé par le collectif paysage de l'après pétrole (PAP). Cet outil, prenant la forme d'un jeu de plateau, vise à **co-construire la planification énergétique sur un territoire en engageant les participants à partager leurs connaissances des ressources paysagères** (géographie, géologie, hydrographie, activités agricoles et forestières, microclimats, dynamiques humaines, patrimoine, vécu du territoire...). Ce partage sert alors de base à une réflexion collective sur l'implantation d'unités de production énergétique, et sur les stratégies de sobriété énergétique spécifique et adaptée aux ressources paysagères du territoire. La plateforme en ligne sera élaborée par l'unité de service **MOSAIC** du Muséum national d'Histoire naturelle et de Sorbonne Université, et le **collectif PAP** assurera l'animation sur le terrain. **L'INRAE**, structure coordinatrice, mènera une recherche en sociologie et sciences politiques sur le dispositif, afin de produire et diffuser les connaissances utiles à la mobilisation à plus large échelle de cette expérience.

Les collectivités, auront pour rôle de **mobiliser les participants, d'animer et de communiquer sur ce projet** en contribuant à l'organisation de réunions publiques, de balades sur le terrain, d'ateliers participatifs ainsi qu'à la co-construction d'une plateforme participative en ligne.

**20% d'un équivalent temps plein (ETP)** sera mobilisé au sein de l'équipe technique de l'administration mutualisée PETR/CCS afin de réaliser ces missions et coordonner l'avancée du projet au côté des différents partenaires pendant 3 ans.

Afin de financer ce projet, un dossier a été déposé auprès de l'ADEME. Le PETR a sollicité une demande **d'aide financière de 30 000€ pour financer des dépenses de personnel non statutaire de la fonction publique**. L'ADEME a répondu favorablement en date du xx/xx/2023 et propose aux partenaires du projet de signer une convention.

VU l'avis favorable de l'ADEME

VU la convention proposée par l'ADEME

Considérant l'intérêt pour le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de s'engager dans un dispositif participatif de co-décision pour la planification énergétique des territoires, afin de mettre en œuvre les objectifs que le territoire se fixe en matière de transition énergétique.

## II. DECISIONS

Il est demandé au Conseil Syndical,

*Sur avis favorable du Bureau Syndical du 4 décembre 2023,*

De se prononcer sur ces dispositions,

DE VALIDER le projet de convention proposé par l'ADEME.

D'AUTORISER le Président à signer la convention.

D'AUTORISER le Président à signer tout acte y relatif.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne pouvoir à	Sens du vote
BARBIER Patrick	PRESENT		POUR
<b>Communauté de communes de Sélestat</b>			
<b>Titulaires</b>			
ADONETH Luc	PRESENT		POUR
ANDREA Charles	ABSENT	SOHLER Olivier	POUR
DELSART Patrick	ABSENT	ADONETH Luc	POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	PRESENT		POUR
DIGEL Denis	ABSENT		/
DUSSOURD Yves	PRESENT		POUR
ENGEL Robert	PRESENT		POUR
HIRTZ Sylvie	ABSENTE	ANDREA Charles	POUR
HORNBECK Nadège	PRESENTE		POUR
MUHR Virginie	PRESENTE		POUR
RISCH Claude	ABSENT	ENGEL Robert	POUR
SCHALLER Claude	PRESENT		POUR
SCHEIBLING Philippe	PRESENT		POUR
SCHEUER Tania	ABSENTE	SCHALLER Claude	POUR
SCHLEIFER Christian	ABSENT		/
SOHLER Olivier	PRESENT		POUR
WIRA Michel	ABSENT		/
WOTLING Philippe	PRESENT		POUR
<b>Suppléants</b>			
CLAVER Michèle	ABSENTE		/
GAUDIN Bertrand	ABSENT		/
HOLZMANN Yves	ABSENT		/
MORIS Olivier	ABSENT		/
OBERLE Fabienne	ABSENTE		/
RENAUDET Michel	ABSENT		/
<b>Communauté de communes de la Vallée de Villé</b>			
<b>Titulaires</b>			
BUHL Patrick	ABSENT		/
ESCHRICH Emmanuel	PRESENT		POUR
JANUS Serge	PRESENT		POUR
MEYER Alain	PRESENT		POUR
PIELA Jean-Pierre	ABSENT		/
PFANN Lionel	PRESENT		POUR
SCHMITT Bernard	ABSENT		/
UHLERICH Marie-Odile	PRESENTE		POUR
WALSPURGER Yvette	PRESENTE		POUR
<b>Suppléants</b>			
DAVID Joffrey	ABSENT		/
DUCORDEAUX Marie-Line	ABSENTE		/
DEBAUCHEZ Gérard	ABSENT		/
HAESSLER Christian	ABSENT		/
HOULNE Monique	ABSENTE		/
KRAUTH Alexandre	ABSENT		/
MANGEOLLE Abel	PRESENT		POUR
MULLER André	ABSENT		/
WITZ Jean-Marc	ABSENT		/
<b>Communauté de communes du Ried de Marckolsheim</b>			
<b>Titulaires</b>			
BUTSCHA Michel	PRESENT		POUR
FOISSIER Sébastien	ABSENT		/
GREIGERT Catherine	PRESENTE		POUR
JEHL Alex	ABSENT		/
KEMPF Denise	ABSENTE	KLIPFEL Martin	POUR
KLIPFEL Martin	PRESENT		POUR

KLOTZ Mathieu	ABSENT	BARBIER Patrick	POUR
KNOBLOCH Christophe	ABSENT		/
LAUFFENBURGER Mathieu	ABSENT		/
MEMHELD Christian	ABSENT	BUTSCHA Michel	POUR
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	ABSENT	GREIGERT Catherine	POUR
SCHWEIN Noël	ABSENT		/
SCHWOERER Sébastien	ABSENT		/
VOGELI Jean-Michel	PRESENT		POUR
VOGEL Camille	PRESENTE		POUR
<b>Suppléants</b>			
BERGER Mickaël	ABSENT		/
BLATZ François	ABSENT		/
GRISS Vincent	ABSENT		/
ROHMER Clément	ABSENT		/
NEEFF Anne Marie	ABSENTE		/
ULRICH Anne-Lise	ABSENTE		/
<b>Communauté de communes du Val d'Argent</b>			
<b>Titulaires</b>			
BURRUS Jean-Marc	PRESENT		POUR
FRECHARD Jean-Luc	PRESENT		POUR
FREYBURGER Eric	ABSENT		/
GOETTELMANN Thomas	PRESENT		POUR
HESTIN Noëllie	PRESENTE		POUR
ORSATI Régine	PRESENTE		POUR
PETIT Denis	ABSENT	BURRUS Jean-Marc	POUR
ROUSSEL Nathalie	ABSENTE		/
<b>Suppléants</b>			
FORCHARD Christiane	ABSENT		/
RUSTENHOLZ Thomas	ABSENT		/
<b>TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES</b>			<b>38</b>

Pour extrait conforme,  
Sélestat, le 27 décembre 2023

Le secrétaire de Séance  
Philippe DESANTOJENTIN

Le Président,  
Patrick BARBIER  
p.d. la Directrice Générale Adjointe des Services,  
Josiane MARTIN-DOLL



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège du PETR, 1 Rue Louis Lang, 67600 Sélestat, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de STRASBOURG (31 Avenue de la Paix - 67000 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.